



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
VAUCLUSE

Date de la convocation :
13.03.2025

Nombre de membres en exercice	Présents	Votants
24	17	19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LA REGION DE SAULT

Séance du 19 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de Sault, sous la présidence de Monsieur Claude LABRO, Président.

Étaient présents : Michel ARCHANGE, Agnès AUBERT, Henri BONNEFOY, Sébastien BRUN, Serge CAPDEGELLE, Mireille DELMAS-BELLON, Cyril FALQUES, Jean-Stéphane FRANCESCHI, Michelle FRANCOIS, Claude LABRO, Jean-Noël LEUCK, Pierre LOUIS, Magali MALAVARD (suppléante), Marcel MILLOT (suppléant), Frédéric PASTEL, Elisabeth SIGNORET, Gérard UGHETTO

Étaient absents excusés : Corinne BOUYSSOU remplacée par sa suppléante Magali MALAVARD, Maurice FORNO, Jean-Pierre RANCHON remplacé par son suppléant Marcel MILLOT, Martine SALVAGNO,

Étaient absents non excusés : Estelle FAGOT, Alain GABERT, Renaud GABERT, Angélique PASCAL, Éric POPEE

Pouvoirs : Maurice FORNO à Michel ARCHANGE
Martine SALVAGNO à Claude LABRO

Secrétaire de séance : Magali MALAVARD

OBJET : 4EME PROGRAMME D'ECONOMIE D'EAU – DEMANDE D'AIDE AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT - DETR 2025

Monsieur le Président rappelle aux membres présents la Délibération N° 2024-31 du 19 décembre 2024 portant autorisation au Président de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2025 pour la réalisation du 4^{ème} programme d'économie d'eau.

Le projet initial, d'un coût prévisionnel de 434 883,00 € HT, concernait les travaux de recherche et de réparations de fuites ci-après sur les communes de Aurel : Plan Perdu (conduite Millet), Sault : Chemin du Vallon et Saint Christol : Route de Sault.

Monsieur le Président explique qu'après nouvelles études, il convient d'étendre les travaux de recherche et de réparations de fuites à la commune de Saint Trinit : Route de Ferrassières. Le montant définitif prévisionnel des travaux s'élève à 773 000,00 € HT soit 927 600,00 € TTC.

Monsieur le Président présente le plan de financement prévisionnel des travaux conformément à la réglementation en vigueur plafonnant la dépense subventionnable à 600 000,00€ HT :

Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi)	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maitrise d'œuvre	CEREG	40 387,50 €		
Imprévus		30 221,00 €		
Sous-total MOE/Études		70 608,50 €	0,00 €	0,00 €
. AUREL : Plan Perdu		174 917,00 €		
. SAULT : Chemin du Vallon		17 630,50 €		
. SAINT CHRISTOL : Route de Sault		185 212,00 €		
. SAINT TRINIT : Route de Ferrassières		324 632,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		702 391,50 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		773 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Financements	Dépense subventionnable	Montant réel de la subvention	Montant équivalent (HT)	Taux
DETR	600 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	50,00%
AGENCE DE L'EAU RMC	773 000,00 €	231 900,00 €	180 000,00 €	30,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		480 000,00 €	80,00%
Part de la collectivité			120 000,00 €	
	Participation du maître d'ouvrage		120 000,00 €	20,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			600 000,00 €	

Le comité syndical est invité à solliciter l'aide des services de l'Etat au titre de la DETR 2025 selon le nouvel estimatif des travaux et conformément au plan de financement prévisionnel de l'opération ci-joint.

LE COMITE SYNDICAL,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le 4^{ème} programme d'économies d'eau modifié dont le montant prévisionnel s'élève à 773 000,00 € Hors Taxes
- **DE SOLLICITER** l'aide financière des services de l'Etat au titre de la DETR 2025, pour la réalisation de cette opération
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son suppléant à effectuer toutes formalités utiles se rapportant à cette délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,
Magali MALAVARD



Le Président,
Claude LABRO


